GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ESPACE JACQUES TATI
AMIENS

Dans le cadre du programme qu(art)iers – résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale –,

Le Centre culturel Jacques Tati,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

en lien avec les écoles du quartier, les centres de loisirs, l'EVS Maison des familles, le centre social CAPS, l'UDAUS 80 (Samu social), le comité de quartier,

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

en direction des artistes photographes
pour une résidence-mission
en faveur des habitants des quartiers politique de la ville
[Septembre à novembre 2027]

[thématique : Transformation urbaine et sociale du quartier Pierre Rollin]

I. Les intentions du projet

Description du projet

Après une résidence de bande dessinée avec Leslie Dumortier sur les questions de l'accès à une alimentation saine et durable puis une résidence bande dessinée avec Muriel Douru sur les questions du féminisme, des discriminations et de l'écologie, nous souhaitons travailler sur les transformations urbaines et sociales du quartier Pierre Rollin.

Il s'agit de mettre en place une résidence de trois mois d'un.e artiste photographe autour de la thématique de la transformation urbaine et sociale du quartier, de la rénovation urbaine et de la valorisation des habitant.es du quartier prioritaire politique de la ville Pierre Rollin.

A l'occasion des 200 ans de la photographie, il nous a semblé pertinent de mettre en place un projet autour de la photographie en associant les habitant.es du quartier Pierre Rollin.

Nous souhaitons aborder cette discipline afin de favoriser les rencontres avec nos divers public, les enfants, les jeunes, les adultes et les séniors. Il s'agit de permettre à chacun.e de porter son regard sur son environnement et de le valoriser. Nous attendons que la/le photographe en résidence sache travailler avec un public fragile et soit sensible aux sujets du féminisme et des discriminations dans son ensemble.

Des photos issues du travail avec les habitant.es seront exposées en format géant dans le quartier sur les immeubles, les vitrines des locaux commerciaux vacants et ceux encore en activité en accord avec les commerçants. Ce temps fort sera organisé en novembre 2027, à la fin de la résidence.

L'Espace Jacques Tati gère également un Espace de Vie Sociale agréé CAF qui favorise la rencontre avec les habitant.es. En plus de son EVS, l'association, créera de nombreux temps de rencontres, dans la rue, en pied d'immeuble, dans les établissements scolaires du quartier ainsi que chez les partenaires associatifs

En complément de la résidence, nous souhaitons faire une programmation d'expositions de photographes qui portent un regard sur l'urbain, au sein du Centre Culturel Jacques Tati.

Les objectifs:

- Développer une résidence d'artiste sur le quartier Pierre Rollin avec une présence quotidienne auprès des habitant.es
- Créer la rencontre entre des habitant.es et un.e artiste et développer l'art citoyen, prendre en compte les droits culturels
- Favoriser l'éducation artistique et culturelle sur le territoire sud d'Amiens
- Questionner le projet de rénovation urbaine, et porter un regard sur la transformation urbaine et sociale du quartier Pierre Rollin
- Associer les habitants au devenir de leur quartier
- Propager une autre image du quartier, préfigurer son avenir et donner envie aux personnes extérieurs d'y venir
- Participer aux 200 ans de la photographie
- Mobiliser les partenaires du territoire (écoles, collège, médiathèques, associations).

II. Le contexte

Quartier Pierre Rollin

Le quartier Pierre Rollin est situé dans le secteur sud-est de la ville d'Amiens. Il est composé d'Habitations à Loyer Modéré (**1 113** appartements) et de deux copropriétés privées avec **2 492** habitants (dont 58% sont des femmes), il est desservi par les transports en commun. **47% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté** sur le secteur contre 25% pour Amiens et 13% pour le territoire national. Parmi les 875 foyers allocataires de la Caisse

d'Allocations Familiales, **30,3%** sont des familles monoparentales contre **14,9%** dans la commune. La part des ménages imposables est de 26,8% contre 52% dans la ville. 34% des 16/25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. 42% des actifs sont demandeurs d'emploi.

Le quartier Pierre Rollin est entouré au sud de zones pavillonnaires du quartier sud-est et du quartier Québec, à l'est des quartiers HLM Condorcet et Phileas Lebesgue et de maisons amiénoises à Saint Acheul, à l'ouest de la cité scolaire et au nord des quartiers de maisons amiénoises Saint Anne et Henriville.

L'ensemble du quartier est requalifié et restructuré par l'articulation de projets NPNRU et de droit commun depuis 2019. Le projet de Rénovation Urbaine a pour objectif de redynamiser le quartier en orientant les principales interventions sur le cœur de quartier.

L'association

L'Espace Jacques Tati est un lieu de vie, d'art et de culture qui favorise les échanges et les rencontres. Il est situé sur le territoire sud d'Amiens Métropole, au cœur du quartier Pierre Rollin. L'Espace Jacques Tati est un lieu de pratiques artistiques et sportives, de diffusion du spectacle vivant, de création artistique, d'art citoyen, d'action culturelle, d'accompagnement de la vie sociale et de participation citoyenne.

Inspirée de l'éducation populaire et du théâtre populaire, l'association cherche à rassembler le quotidien et l'exceptionnel, la singularité et la diversité, la création et la recherche, la formation et la fête, l'ouverture aux publics et aux artistes dans le but de faire œuvre collective. Être producteur de sens, viser l'émancipation citoyenne et la transformation sociale sont les priorités de notre association. La culture et le sport sont des outils de la transformation du réel, de réveil de l'espace citoyen. Ils font surgir l'improbable qui produira du changement.

L'espace Jacques Tati est un lieu de vie convivial, familial et chaleureux qui agit pour une culture sensible, partagée, joyeuse et populaire Avec un esprit maison unique et singulier, il crée du lien entre les habitants, les voisins et les générations dans une mixité réelle. L'implication des habitants, des citoyens dans la vie de la maison, comme usager, acteur ou bénévole est le cœur battant de l'association.

L'association Centre Culturel Jacques Tati est un lieu, une équipe au service des habitants et des artistes qui agit autour de 4 axes, 4 espaces :

Espace d'Éducation Artistique, Culturelle et Sportive : des pratiques artistiques et sportives pour toutes et tous

Ateliers quotidiens : Arts plastiques, musique, théâtre, judo, sport
Ateliers d'Education artistique, culturelle et sportive : Théâtre à l'école, DIPS, PAC 80, judo School, Centres de loisirs, ateliers spécifiques, culture santé …
Résidence qu(art)iers (septembre à novembre 2027 autour de la photographie) et résidence mission sur les années 2027 à 2030
Une résidence de création « écriture et illustration » sur la thématique de la forêt comestible avec Leslie Dumortier d'avril 2026 à janvier 2027, et publication.
Stages vacances (octobre, février, avril, juillet) autour de thématiques croisées entre les disciplines (modelage, éveil musical, création textile, arts plastiques, théâtre, judo…)
Présentations d'ateliers de fin d'année la première semaine de juin pour une mise en valeur du travail des ateliers
Accueil d'**ateliers associatifs** (Boxe Thaï, gym douce, théâtre en Italien…)
Accueil ponctuel **d'expositions** d'artistes locaux

Espace théâtre : un théâtre de proximité et à dimension régionale

Programmation de 16 spectacles et 42 représentations avec un regard particulier sur la création régionale et la jeune création, avec une part de la programmation dédiée à l'enfance et la jeunesse. De nombreux partenariats

(FIFAM, MCA, Comédie de Picardie, Cirque Jules Verne, Tas de Sable, Hauts de France en Scène…)

Festival EMERGENCiE avec le collectif le SLIP dédié à la jeune création tous les deux ans

La Compagnie du BERGER : artistes associés et complices (création, diffusion, action culturelle, EAC, relation aux publics, projet autour de la lecture de textes de théâtre…)

Résidences de création, de répétitions et d'accompagnement de compagnies régionales et émergentes (5 à 8 résidences par an)

Actions culturelles autour des spectacles et des créations (rencontres, visites du théâtre, répétitions publiques, interventions, documents pédagogiques avec Tati en coulisse…)

Espace de Vie Sociale : un accompagnement des habitants

Se nourrir autrement et sainement - forêt comestible, ateliers cuisine, repas collectifs, paniers de légumes bio, locaux et pas chers, jardin aromatique…

Expression et participation des habitants – Bulletin d'information mensuel, journal Rollin des bois, Radio Rollin des bois et atelier d'urbanisme populaire, tables de quartier…

Droits culturels/art citoyen - Groupe de parole autour de la culture, pratiques régulières et collectives (modelage, chorale...), projets artistiques participatifs (danse contemporaine…), Talents d'habitants, club lecture.

Senior en action - Petit déjeuner des seniors, ateliers, animations…

Parentalité – atelier motricité, des livres à soi, un partenariat fort avec l'école André Bernard…

Vie sociale et vie locale - Tati Rencontre - espace d'accueil, d'accompagnement et d'activité (activités manuelles, gym douce, Silver geek, FLE, conversation, LSF…) ouvert à toutes et à tous, accompagnement des initiatives (fête du jardin, fête de noël…) et de la vie associative du quartier Rollin, accueil de partenaires dans les salles d'activité et au théâtre (clubs des aînés, associations du quartier, CCAS, crèches, établissements scolaires…)

Espace public : des interventions à destination du quartier Pierre Rollin

PLAYTIME – des temps fort mensuels de présence dans la rue, dans les espaces publics du quartier Pierre Rollin toute l'année : des animations, des ateliers artistiques et sportifs, des spectacles, fête des voisins, fête du jardin… Des temps organisés avec les partenaires du quartier.

L'Espace Jacques Tati rayonne sur le grand sud d'Amiens métropole et sur l'ensemble du département de la Somme. **L'association s'efforce de gérer une mission de service public de la culture pour le compte d'Amiens Métropole, du département de la Somme, de la région Hauts de France et de l'Etat dans le quartier populaire Pierre Rollin, quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2015.**

III. Qu'est-ce qu'une résidence-mission qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Finalités du programme qu(art)iers

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;
Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;
Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Où ?

- A l'échelle du QPV Pierre Rollin
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.
- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

Pour en savoir plus : « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de Pierre Rollin à Amiens, un artiste de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire du quartier Pierre Rollin en s'appuyant sur le Centre culturel Jacques Tati, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

IV. Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période de mai à juillet ou septembre à décembre 2027

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte en avril ou en juillet d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.
A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur parait susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.
Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Conditions financières

Les contributions respectives du Centre culturel Jacques Tati et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :
- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée

- des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.
Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.
Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la structure. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la structure des frais annexes détaillés ci-après.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Pilotage et accompagnement

L'association Centre culturel Jacques Tati est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

Le Centre culturel Jacques Tati assure :
- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc.).et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire

et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Une information est lancée par le Centre culturel Jacques Tati en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par le Centre culturel Jacques Tati.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : e.desjonqueres@ccjt.fr
Objet : programme qu(art)iers [Centre culturel Jacques Tati] / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au vendredi 8 janvier 2027.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme qu(art)iers. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait

d'entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le vendredi 05 février au Centre culturel Jacques Tati. Les noms des artistes seront annoncés courant février.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Centre culturel jacques Tati
Etienne Desjonquères
03 22 46 01 14
e.desjonqueres@ccjt.fr

Direction régionale des affaires culturelles
Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/lien social
florence.lemoine@culture.gouv.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :
https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC